

**COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN**  
**Fédération des travailleurs de la métallurgie CGT**  
**Comité Régional CGT Centre Val de Loire**  
**Union Départementale CGT du Loiret**  
**Union Départementale CGT du Loir et Cher**

---

**NON**

- **A LA LIQUIDATION JUDICIAIRE DE L'ENTREPRISE BRANDT,**
- **AU LICENCIEMENT DE PLUS DE 600 SALARIES**
- **AU SACCAGE DE NOTRE INDUSTRIE EN FRANCE**

Une fois de plus, notre industrie et notre savoir-faire sur le territoire Français viennent de subir une nouvelle attaque du capitalisme mortifère.

Plus de 600 salariés viennent d'apprendre, à 15 jours des fêtes de fin d'année, la décision du tribunal qui n'a pas validé la proposition de reprise en SCOP par le groupe REVIVE.

Si nous avions déjà dénoncé dans un communiqué précédent le plan de licenciements annoncé dans le cadre d'une telle reprise, traitant comme des mouchoirs usagers plus de 600 salariés et leur famille ; cette décision inacceptable et scandaleuse détruit encore une fois nos territoires et son tissu industriel, les services publics ainsi que les emplois, alors que les besoins en matériels électroménagers existent en France et dans le monde.

**La CGT appelle l'ensemble des salariés** à poursuivre la mobilisation et demande au procureur de la république de faire appel de cette décision.

**Nous exigeons que l'état**, au-delà des discours, **s'engage véritablement** dans ce dossier pour maintenir l'activité de cette entreprise centenaire et garantir l'ensemble des emplois actuels.

Nous apportons tout notre soutien à l'ensemble des travailleuses, des travailleurs et de leur famille victimes de cette effroyable décision et nous nous tenons à leur disposition pour construire la lutte et la résistance.

Montreuil, le 12 Décembre 2025

CONTACTS PRESSE

Sami EL MESSAOUDI : 0631051415